

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 10 mars 2011 portant inscription au tableau d'avancement
au grade de commissaire divisionnaire de police au titre de l'année 2008**

NOR : IOCC1102664A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté DAPN/RH/CR/N° 1384 du 13 décembre 2007 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour l'année 2008 ;

Vu l'arrêté DAPN/RH/CR/N° 31 du 14 janvier 2008 portant inscription au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire pour l'année 2008 ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Paris du 14 octobre 2010 annulant l'arrêté du 14 janvier 2008 portant inscription au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire pour l'année 2008 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 28 janvier 2011 ;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2008 :

1	M. HILIQVIN (Gaël).
2	Mme RUMI (Élisabeth).
3	M. DELARUE (Henri).
4	M. DUSSEL (Frédéric).
5	M. CRESPIN (Yves).
6	M. LAJARRIGE (Christian).
7	M. GUMBAU (Laurent).
8	M. MESSENS (Olivier).
9	M. MOSCATELLO (Laurent).
10	M. LAGARDE (Jean-Christophe).
11	M. LAUNE (Michel).
12	M. SOULE (Gilles).
13	M. BLUGE (Serge)
14	M. MERCIER (Daniel)
15	Mme BORDAT (Nicole), épouse GENDRE.

16	M. ROUBY (Patrick).
17	Mme CASCALLANA (Nadine), épouse LE CALONNEC.
18	M. CHADRY (Philippe).
19	Mme GEROSA (Marie-Christine).
20	Mme AUVRAY (Nathalie)
21	M. ANGELINO (Éric).
22	Mme WOLFERMANN (Sophie), épouse METTOUX.
23	M. REBOUILLAT (Jean-Marc).
24	M. POUCHIN (Olivier).
25	M. FOLLETET (Philippe).
26	M. ROUSSEU (Pascal).
27	M. FAIVRE (Jean-Luc).
28	M. MARTIN (Jérôme)
29	M. ANDREAU (Gil).
30	M. DULION (Jean-Baptiste).
31	M. LOSCO (Hubert).
32	M. GAUTHEY (Jérôme).
33	M. HUGUET (Thierry).
34	M. MARTIN (Thierry, Jean, Rodolphe).
35	M. CHAULET (Alain).
36	M. THIERRY (François).
37	M. PLAS (Marc).
38	M. LE CAM (Gilles).
39	M. LAVAUD (Michel).
40	Mme SIKSIK (Francine), épouse CHASSAGNE.
41	Mme BUISSON (Jeannine).
42	M. PERRIN (Roland).
43	M. DEFEBVRE (Luc).
44	M. SPECQUE (Joël).
45	M. BERNIER (Mathieu).
46	M. SIGNOLET (Maurice).
47	M. HARDY (Gilles).
48	M. LAFFITTE (Xavier).
49	M. CHOURRY (Marcel).
50	M. DECLERCQ (Nicolas).
51	M. BOBROWSKA (Bernard).

52	M. GALLOUIN (Guillaume).
53	Mme FEDERICCI (Agnès), épouse COURSON.
54	M. CARDALIAGUET (Gérard).
55	M. FAURY (Michel).
56	M. MARCIANO (Alain).
57	M. BILLA (Franck).
58	M. MABECQUE (Gilbert).
59	M. GARDON (Fabrice).
60	Mme GASQUET (Sophie), épouse ALIBERT.
61	M. BRICQ (Hugues).
62	M. GAVARD (Didier).
63	M. MARTIN (Thierry, François, Robert).
64	M. LE CARDINAL (Olivier).
65	M. DOIDY (Frédéric).
66	M. ANSELLEM (Daniel).
67	M. MATHE (Thierry).
68	M. VITEAU (Éric).
69	Mme SKIBA (Nathalie), épouse LEFEBVRE.
70	M. DJIAN (Alain).
71	M. SRECKI (Richard).
72	M. LE MAGNEN (Guillaume).
73	Mme MARTINEAU (Valérie), épouse BERMOND.
74	M. FLEURY (Emmanuel).
75	M. PATISSON (Philippe).
76	M. MORENA (Gérard).
77	M. SEIBEL (Hubert).
78	M. VERON (Alain).
79	Mme DUFAU (Christine).
80	M. STRINGHETTA (Stéphane).
81	M. SKORUPSKI (Franck).
82	M. GENTILE (Julien).

Liste complémentaire

83	Mme ROGUET (Fabienne), épouse LEWANDOWSKI.
84	Mme TIEDREZ (Pascale), épouse NOUVION.
85	Mme AYME (Sylvie), épouse VALERY.
86	M. DEBREUVE (Xavier).

87	Mme KROUTSCHE (Marie-Laurence).
88	M. JAFFUEL (Jean-François).
89	Mme DUTHE (Fabienne).
90	M. BIGOT (William).
91	M. DEMOLY (Patrice).
92	Mme PORRA (Sophie), épouse BRENDEL.
93	M. LOUIS (Jack).
94	M. SALABERT (Yannick).
95	M. MATHIEU (Yvan).
96	M. ROUX (Emmanuel).
97	M. MONTEIL (Gérard).
98	M. MELOT (Stéphane).
99	M. CODACCIONI (Hugues).
100	M. DAMIEN (Olivier).
101	M. PICARD (Bruno).
102	Mme FOUILLOUX (Élisabeth).
103	Mme LUCHE (Martine), épouse LACOUR.
104	M. PELLEGRIN (Gérard).
105	M. BERNE (Martial).
106	M. WUHLIN (Denis).
107	M. DAOOD (Arif).
108	M. LECLAIRE (Emmanuel).
109	Mme MORIN-PAYE (Patricia).
110	Mme DELEPINE (Michèle).
111	M. CORDEROT (Éric).
112	M. TRABOUYER (Jean-Michel).
113	Mme GIRARD (Paule-Hélène).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale, et le préfet, directeur des ressources et des compétences de la police nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2011.

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de l'immigration,*
CLAUDE GUÉANT

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant, à compter de la publication de celui-ci.